

Embargo :
20.08.2007 à 10 heures



Conférence de presse
Étude sur la redistribution.
Lundi 20 août 2007

Seul l'exposé prononcé fait foi

Pas de solidarité sans un système fiscal attrayant

Thomas Staehelin, président de la Commission financière et fiscale d'economiesuisse

Mesdames, Messieurs,

Notre étude répond à la question de savoir qui finance l'État et dans quelles proportions. Par contre, elle ne donne que des indications sommaires quant aux bénéficiaires, à savoir, qui bénéficie de quelles prestations de l'Etat et dans quelles proportions. Il est donc encore trop tôt pour procéder à une évaluation globale de la redistribution opérée par l'Etat. Néanmoins, l'hypothèse selon laquelle la forte solidarité du système fiscal constatée ici pourrait se révéler encore plus marquée après l'analyse des dépenses ne paraît pas totalement invraisemblable.

Du côté du financement, cinq conclusions s'imposent :

Premièrement, le système fiscal suisse est solidaire dans tous les domaines et ce, sans restriction. Proportionnellement, la contribution au financement de l'Etat des particuliers du segment plutôt élevé est trois fois plus importante que celle de la classe moyenne et sept fois plus élevée que celle du segment aux ressources plutôt faibles. Pour sa part, la classe moyenne paie deux fois plus que le segment inférieur. On ne peut donc aucunement constater une « redistribution du bas vers le haut ». Les faits montrent l'inverse : une petite minorité finance la majeure partie des ressources de l'État.

Deuxièmement, la solidarité est fondée sur un système fiscal attrayant. La présence en Suisse d'entreprises et de particuliers avec une forte capacité financière soulage la classe moyenne et les particuliers du segment aux bas revenus d'une partie de leur charge de financement, qui sans cela serait insupportable. Un Etat social développé ne peut exister que si il y a des particuliers aisés et des entreprises pour contribuer à son financement. La vieille rengaine des « cadeaux fiscaux » faits à ces deux catégories de contribuables servie à chaque réforme fiscale est totalement absurde : à une époque caractérisée par la mobilité nationale et internationale, c'est l'attrait du système fiscal dans son ensemble qui rend possible la solidarité. Ces deux notions sont indissociables. La mise en place d'un système fiscal attrayant profite financièrement à tout un chacun.

Troisièmement, le caractère solidaire du système fiscal n'est pas propre à l'époque actuelle. Le rapport entre les participations des différentes catégories au financement de l'État est resté stable au fil du

temps. L'évolution des contributions aux recettes de l'impôt fédéral direct entre 1990 et 2003 le montre clairement. La solidarité est une constante robuste du modèle suisse de concurrence fiscale. Malgré le grand nombre de réformes fiscales réalisées dans les cantons, les chiffres nus des caisses publiques montrent qu'il n'y a eu aucune « désolidarisation » et que les recettes fiscales n'ont cessé d'augmenter partout. La concurrence fiscale n'est donc ni « effrénée » ni « ruineuse ».

Quatrièmement, la solidarité obligatoire inhérente au système fiscal ne se limite pas à l'importante compensation entre classes sociales. La péréquation financière entre les régions ou le contrat qui lie les générations dans l'AVS en sont d'autres exemples. Il ne faut pas oublier non plus la solidarité dans la population entre les différents statuts d'activités (AC, AI), entre les personnes en bonne santé et les malades (LAMal) ainsi que le report d'une partie des charges sur les générations futures, à travers l'endettement, qui pose un problème patent de pérennité. Dans ce contexte, l'étude invite à examiner également tous les mécanismes de solidarité et de redistribution sous l'angle de leur durabilité financière et à lancer un débat ouvert basé sur des faits plutôt que sur l'idéologie.

Cinquièmement, le principe constitutionnel de l'imposition selon la capacité économique doit faire l'objet d'une réévaluation, plus globale. En Suisse, où « recourir à Lausanne » est visiblement devenu à la mode et où cette démarche est de plus en plus bruyante, les juges ne peuvent plus se contenter d'une approche juridico-formaliste et ne limiter l'analyse qu'à certains aspects circonscrits lorsqu'ils évaluent des principes tels que la solidarité et l'égalité de traitement. Au contraire, ils devraient intégrer l'ensemble des effets de redistribution du système fiscal et des taxes ainsi que leurs conséquences économiques. Toute autre approche passerait à côté de la réalité économique. On peut donc se demander si la disposition constitutionnelle concernée satisfait à cette exigence, car on a de plus en plus l'impression que les aspects économiques et de la théorie financière sont négligés.

Que nous disent ces résultats pour l'avenir de la politique fiscale de la Suisse ? Ils nous mettent en garde contre l'application de mauvaises solutions de politique fiscale en raison du risque majeur qu'elles font planer sur la présence d'un petit nombre de contribuables générant une grande part des recettes fiscales et généralement plus mobiles que les autres contribuables. L'initiative sur l'harmonisation fiscale que le PS utilise comme argument électoral en est un exemple. Cette initiative est très dangereuse pour notre pays : si de bons contribuables quittent la Suisse, les pouvoirs publics perdront automatiquement de considérables recettes fiscales; il reviendra alors à la classe moyenne et au segment de revenu inférieur d'assumer les coûts (en milliards) par des hausses d'impôts et/ou des réductions des prestations. Si ce sont des entreprises qui quittent la Suisse, des emplois disparaîtront en plus.

Si nous souhaitons que l'État et les assurances sociales conservent leur ampleur actuelle, la Suisse n'a pas d'autre choix que de maintenir et optimiser son système de concurrence fiscale qui a fait ses preuves. Il importe de rapidement mettre en œuvre les réformes fiscales actuellement en préparation – la réforme de l'imposition de entreprises II, qui contient des impulsions importantes en faveur des PME, promises depuis longtemps; la réforme de la TVA, qui soulagera non seulement l'économie, mais aussi les ménages si elle est conséquente. En outre, il faut s'atteler aussi rapidement que possible à de nouvelles réformes exploitant la marge de manœuvre existante. Le processus de réforme fiscale est une tâche permanente dans un environnement international de plus en plus concurrentiel. Un système fiscal attrayant bénéficie à tout le pays, notamment à l'État social et à la solidarité ainsi financée.